CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 8 septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACE, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Solène GODARD qui donne pouvoir à Vanessa BROCHARD.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Marie-Reine LANGLOIS est désignée secrétaire de séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Madame le MAIRE accueille Flavie HERPIN, en tant que nouvelle Directrice Générale des Services, dont sa prise de fonction est effective depuis le 1er septembre 2023.

Madame le MAIRE accueille Germaine BOSSIS, nouvellement élue.

Germaine BOSSIS souhaite s'exprimer. Elle déclare que c'est avec une certaine émotion qu'elle revient au sein de l'équipe municipale. Elle est ici pour occuper le poste vacant, mais pas pour remplacer Vincent. Elle fera de son mieux pour remplir sa nouvelle mission d'élue.

Avant de débuter la séance, Madame le MAIRE répond au groupe minoritaire suite à la distribution de leur publication dans toutes les boites aux lettres vieillevignoises, en juin 2023.

« Messieurs MOULET, PHELIPPON, LEBRETON, Madame LANGLOIS,

À la suite de la distribution de votre publication dans les boites aux lettres des vieillevignois en juin dernier, je tiens à vous répondre en ce début de séance publique.

Même si je me suis vraiment interrogée avant cette réponse, cette publication est tellement détournée, déloyale, que d'ignorer ces propos ne m'était pas possible.

Je ne connais pas la valeur de votre encéphalogramme, alors je réexplique plusieurs points abordés dans votre document, points qui ont pourtant été clairement expliqués en commission, ainsi qu'en conseil municipal.

Lorsque vous évoquez l'augmentation de la dette, oui, bien évidemment que celle-ci augmente. C'est, je vous le rappelle, du fait de l'emprunt contracté en début 2022 pour payer les lourds investissements engagés pour Vieillevigne, emprunt ayant fait l'objet d'un vote unanime du conseil municipal. Le fait de contracter cet emprunt au taux de 0,75% ne me semble pas être de la mauvaise gestion. Il faut savoir assumer ses choix.

Lorsque vous évoquez l'augmentation du taux de taxe sur le foncier bâti, vous oubliez délibérément de préciser que cette augmentation n'est pas du fait de la commune mais seulement une disposition nationale qui, dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, a intégré le taux départemental au taux communal, mais sans impact sur le montant à payer par le contribuable. J'ai personnellement fait l'exercice de comparer le montant de ma taxe 2008 à celui de 2022. Celle-ci a augmenté de 19,62% sur 15 ans, soit une augmentation moyenne de 1,30% par an.

Lorsque vous évoquez la construction de la crèche municipale, je vous indique que le modèle mis en avant dans vos propositions, à savoir une crèche municipale privée, ce modèle n'existe pas. De plus, votre tableau d'analyse est totalement subjectif, non fondé et absolument pas vérifié sur les structures que nous connaissons autour de nous.

Lorsque vous évoquez la maison de santé comme un futur désert médical. Je trouve incorrect d'avoir aussi peu de considération pour les 17 professionnels de santé qui exercent aujourd'hui dans cette maison, et je ne suis pas sûre que vos propositions aient fait l'objet d'échanges avec ces mêmes professionnels de santé.

En ce qui concerne le montant de mes indemnités, je n'ai rien à cacher puisque l'ensemble de ma rémunération est publique, et le fruit de la loi qui encadre cet aspect des mandats pour lesquels j'ai été élue.

Je vous rappelle tout de même que mes indemnités au titre de mon mandat de maire, seul mandat ayant un impact sur le budget de la commune de Vieillevigne, ces indemnités ont été réduites de près de 2,5 % en 2022 et qu'aucun autre frais ne fait l'objet de remboursement, ni téléphone, ni frais de route ou autre. Dois-je vous rappeler que vous avez voté cette disposition de réduction des indemnités.

Je m'interroge vraiment sur vos motivations d'élus. Quelle considération avez-vous des habitants de Vieillevigne ? Votre recherche de pouvoir vous aveugle sur les enjeux, les valeurs essentielles à ce noble engagement politique, engagement de proximité, engagement de service, engagement de loyauté.

En ces temps troublés où les élus locaux sont particulièrement pris à parti par les habitants, des habitants souvent mal dans leur quotidien, mal informés, devenus plus vulnérables, cette publication prend des airs de provocation, veut inciter à la colère, alors que l'apaisement, la pédagogie, l'écoute seraient beaucoup plus constructifs et rassurants pour les habitants qui nous ont fait confiance pour faire avancer Vieillevigne. »

Monsieur MOULET souhaite réagir à cette déclaration.

Madame le MAIRE refuse et lui indique qu'il s'est déjà exprimé à travers sa publication. De ce fait, elle utilise simplement son droit de réponse. Le déroulement de l'ordre du jour du Conseil Municipal peut commencer.

Le PV du conseil municipal du 6 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité sans observations.

Evelyne RAULET demande pourquoi Jean-Michel CARTRON figure parmi les conseillers municipaux sur le procès-verbal du 6 juillet 2023.

Madame le MAIRE répond que suite au décès de Vincent AIRIAU, Jean-Michel CARTRON devient, de fait, conseiller municipal. La lettre de démission de Monsieur CARTRON a été transmise après le 6 juillet 2023.

Madame le MAIRE passe à l'examen les points inscrits à l'ordre du jour.

1 – Pertes sur créances irrecouvrables

Madame le MAIRE explique qu'un état des créances irrécouvrables a été présenté par le Trésorier de Clisson. Il est demandé une admission en non-valeur pour un montant de 399,54 €.

Evelyne RAULET demande si les familles en question sont en contact avec le CCAS.

Madame le MAIRE indique qu'aucun moyen de contact n'est possible puisque la Trésorerie prend en charge et suit le recouvrement. La dette n'est jamais complètement perdue si la Trésorerie arrive à retrouver des financements. Toutefois, la Trésorerie nous a conseillé d'acter ces dettes en créances irrecouvrables car elle a épuisé l'ensemble des recours, à ce jour.

Question adoptée à la majorité avec 26 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Évelyne RAULET, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

1 ABSTENTION : André LEBRETON.

2 – Décision modificative n°2 – Budget principal

Madame le MAIRE explique que le budget alloué à la mise en place d'un système de vidéoprotection avait été programmé dans l'opération d'équipement 911 « VOIRIE » au budget principal 2023.

Or, au vu des éléments d'investissements conséquents, il est préférable de créer une nouvelle opération d'équipement dédiée seulement à la vidéoprotection. Cela permettra de faciliter la lecture des comptes et d'analyser plus finement les coûts générés par ce système.

De plus, les crédits alloués initialement sont insuffisants puisque suite aux dégradations des caméras situées à la mairie et au foyer des jeunes, l'indemnité perçue par l'assurance ne couvre pas entièrement leur remplacement. En effet, la commune a profité de la mise en place de ce nouveau système pour améliorer l'existant.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la création d'une nouvelle opération d'équipement 912 « VIDEOPROTECTION » et le transfert de crédits nécessaires.

Madame le MAIRE détaille que le système de vidéoprotection sera déployé en deux phases :

- Première phase : les bornes réseaux seront installées au niveau de l'Eglise et du Complexe sportif ainsi que le système d'exploitation des données. Des caméras de vidéoprotection seront installées aux abords de la mairie et du foyer des jeunes, au Complexe sportif, aux entrées d'agglomération rue du château d'eau et avenue de l'Atlantique.

- Deuxième phase : continuité du déploiement en installant des caméras sur le parking de la Salle Trianon, aux entrées d'agglomération : Avenue de Nantes, Rue Sèvre et Maine, Avenue de la Vendée, Rue du Val de Loire.

Vanessa BROCHARD demande le budget estimatif 2024 concernant le déploiement de la phase 2.

Madame le MAIRE répond que le budget prévisionnel est de 30 000€ pour la phase 2. L'installation de caméras supplémentaires sur d'autres sites de la commune est également en cours de réflexion.

Bruno JAUNET s'interroge sur le coût d'installation des caméras sur les candélabres.

Martial RICHARD explique que l'installation des caméras sur les candélabres est une mise à disposition gratuite par TE44. Toutefois, des compteurs électriques sont à créer pour alimenter les caméras car TE44 refuse que le branchement s'opère sur les compteurs liés à l'éclairage public.

Sylvain MOULET s'interroge sur le lien avec les devis signés de la société ACXIA sur délégations du Maire.

Madame le MAIRE affirme qu'il y a bien un lien entre les devis cités dans le cadre des délégations du Maire et ce transfert de crédits.

Sylvain MOULET s'interroge alors sur la validité de ces devis en cas de refus du Conseil Municipal sur ce transfert de crédits.

Myriam VERDIÉ explique que ce transfert de crédits ne modifie en rien le budget initialement prévu et voté. C'est simplement une écriture comptable. Les crédits affectés en opération VOIRIE sont désormais affectés en opération VIDEOPROTECTION pour une meilleure lisibilité.

Question adoptée à la majorité avec 26 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Évelyne RAULET, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

1 ABSTENTION : André LEBRETON.

3 – Autorisation de convention TE44 vidéoprotection

Martial RICHARD lit la convention entre la commune de Vieillevigne et TE44. Elle sollicite en l'espèce l'autorisation d'occupation auprès de TE44 pour la pose et l'exploitation, sur les mâts d'éclairage public, des équipements liés à de la vidéoprotection.

Sylvain MOULET demande le type de caméras installé et les lieux d'installation.

Christian JABIER explique que l'installation des caméras a été étudiée pour obtenir un effet de croisement entre les caméras et couvrir l'ensemble d'une zone. Le matériel a été choisi en fonction des données que l'on souhaite obtenir.

Madame le MAIRE ajoute que des caméras avec lecture de plaques seront positionnées à toutes les entrées d'agglomération. Tous les dispositifs tiennent compte du rapport du référent sûreté.

Sylvain MOULET demande si ce rapport peut être diffusé et consulté.

Madame le MAIRE répond qu'elle va se renseigner.

Christian JABIER ajoute par ailleurs que moins le document est diffusé plus la confidentialité est préservée.

Adrien REMAUD demande par quel moyen la population est informée que la commune dispose d'un système de vidéoprotection.

Madame le MAIRE répond que sous chaque caméra, un panneau d'information sera installé.

Sophie PACÉ regrette profondément que la société devienne surveillée dans un pays libre comme la France. Lorsque l'on n'a plus d'autres choix que de mettre des caméras pour assurer la sécurité des biens et des personnes, cela doit être interprété comme un constat d'échec sociétal. En complément, elle demande que la commune étudie d'autres mesures complémentaires telles que la pédagogie, l'éducation… avant d'en venir à la répression.

Madame le MAIRE partage entièrement son avis. Toutefois, ce système paraît être une bonne solution pour protéger les habitants

Sylvain MOULET précise que, selon lui, ce n'est pas un système de surveillance puisque les données sont exploitées seulement si un incident s'est produit. M. MOULET rappelle que la vidéoprotection a permis de résoudre des affaires criminelles. Il demande si la commune doit verser une redevance pour l'exploitation des mâts d'éclairage public.

Madame le MAIRE répond par la négation, la mise à disposition est à titre gratuit.

Sylvain MOULET observe que la convention fait état de 4 annexes non communiquées.

Flavie HERPIN affirme que les 4 annexes n'ont pas été transmises par TE44 au moment de l'envoi de la convocation. Elles seront transmises ultérieurement.

Evelyne RAULET demande si les caméras seront assurées.

Madame le MAIRE l'affirme.

Sylvain MOULET demande si une commission vidéoprotection sera créée.

Madame le MAIRE répond par la négation.

Question adoptée à l'unanimité

4 - Autorisation de convention ENEDIS

Martial RICHARD lit la convention. ENEDIS souhaite réaliser des travaux sur les parcelles cadastrées section T 676 et 742, situées Avenue de l'Atlantique à VIEILLEVIGNE. Ces travaux consistent en l'enfouissement d'une ligne électrique souterraine de 400 Volts.

Ces parcelles, faisant partie du domaine privé de la commune, il convient de passer avec ENEDIS une convention pour l'établissement de servitudes relatives à l'exécution d'un réseau de distribution d'énergie électrique.

Ces travaux ont pour objectif de faciliter l'installation des ombrières solaires sur le parking place des fêtes.

Question adoptée à l'unanimité

5 – Autorisation de signature convention de prestation relative à la réalisation d'une sculpture

Arrivée de Solène GODARD.

Catherine BROCHARD présente la convention et l'œuvre. Dans le cadre du développement culturel de la commune, la Commission Culture – Patrimoine a décidé de faire appel à M. Philippe PATEAU et M. Manou MOREAU, deux artistes sculpteurs, afin de réaliser la sculpture « Nature ».

La sculpture « Nature » sera composée d'un personnage qui enlace un arbre. Le vent souffle dans les branches et les feuilles de l'arbre symbolisent les lettres de l'alphabet. Un livre est posé au pied de l'arbre. Un mariage symbolique entre l'amour de la nature et des belles lettres.

La sculpture sera implantée sur la Place des Mégriers, pour un coût total de l'opération s'élevant à 10 000€ TTC.

Vanessa BROCHARD demande quels seront les matériaux utilisés pour la réalisation de l'œuvre.

Catherine BROCHARD indique qu'elle sera essentiellement composée de métal et mesurera environ 2.5 mètres de hauteur. Le personnage, à taille réelle, sera en béton armé et des éléments naturels seront incorporés.

Elle ajoute que l'objectif est d'inaugurer la sculpture pour les journées du patrimoine.

Sylvain MOULET s'interroge sur l'emplacement de cette sculpture.

Catherine BROCHARD répond que la commission Culture a proposé cet emplacement après concertation des riverains.

Christian JABIER se réjouit de cette initiative qui permet d'enrichir l'offre culturelle sur la commune.

Sylvain MOULET demande si la commission Culture a étudié plusieurs propositions de sculpture.

Marie-Reine LANGLOIS explique que plusieurs propositions ont été faites et la commission a retenu ce projet à l'unanimité.

Sophie PACÉ ajoute que le projet retenu a été un réel coup de cœur.

Sylvain MOULET s'interroge sur le timing de ce projet. Il estime que cet investissement est surdimensionné dans le contexte actuel : inflation, augmentation de la taxe foncière et des tarifs de restauration scolaire, des subventions versées limitées.

Christian JABIER rétorque que la culture se défend et qu'elle est tout aussi importante dans la société. En effet, le contexte actuel est difficile mais M. JABIER refuse que ce soit encore la Culture qui soit revue à la baisse. A l'inverse, il rappelle que la création du terrain de football synthétique a coûté 1 million d'euros, et personne ne s'y est opposé. Dans ce projet on parle de 10 mille euros.

Sylvain MOULET rappelle également que le club de football compte 500 licenciés.

Sophie PACÉ déplore les propos de M. MOULET. Elle insiste sur le fait que ce projet représente 10 mille euros alors qu'un million d'euros ont été investis dans le terrain de football synthétique. Elle rappelle à M. MOULET que la commune compte plus de 4 000 habitants. La culture s'adresse à toutes et tous et favorise les liens sociaux, éveille les curiosités, donne une ouverture sur le Monde, amène des découvertes... Au-delà de l'embellissement de la commune c'est toute une animation autour de la sculpture qui sera développée.

Elle regrette que M. MOULET nie l'accès à la culture des vieillevignois et que ses propos sont méprisants.

Sylvain MOULET soutient que selon lui, cet investissement n'est pas le bon timing.

Evelyne RAULET désapprouve également les propos de M. MOULET. Elle répète et déplore que le développement de la culture n'est jamais le bon timing alors que c'est un levier qui peut permettre de porter très haut et très fort toute une société. Il est regrettable de se justifier sur cet investissement et d'avoir ce débat. C'est au contraire un projet et un investissement positif qui ne peut apporter que du bon.

Par ailleurs, Mme RAULET rappelle qu'elle fait partie de la commission Associations. De mémoire elle n'a pas connaissance d'une seule association dont la subvention a été revue à la baisse. Elle dément les propos de M. MOULET et lui répond qu'il n'a pas le droit de dire que cela pourrait être au détriment de certaines associations parce que c'est absolument faux.

Damien MÉCHINEAU rappelle également que cette somme a été votée au budget.

Question adoptée à la majorité avec 24 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Évelyne RAULET, Marie-Reine LANGLOIS.

3 VOIX CONTRE : André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

Joël PHELIPPON ajoute qu'un autre projet, moins coûteux, aurait pu être proposé pour développer la culture. Par exemple, un kiosque aurait pu être installé dans un lieu aménagé qui aurait aussi favorisé les rencontres et les échanges.

Sophie PACÉ répond que la proposition de M. PHELIPPON est un avis personnel. Le projet présenté ce jour a été adopté en commission.

Evelyne RAULET rappelle, à titre personnel, que l'association « Histoires de ! » a été créée en ce sens.

6 – Composition commissions municipales

Les commissions municipales ont été modifiées suite à l'arrivée de Germaine BOSSIS, nouvellement élue.

Pas de remarque.

Question adoptée à l'unanimité.

7 – Désignation communautaire

Un nouveau binôme est désigné pour la commission Voirie et patrimoine communautaires : Bruno JAUNET en tant que titulaire et Martial RICHARD en tant que suppléant.

Sylvain MOULET rappelle qu'il n'a pas eu le choix d'intégrer la commission Finances dans les commissions communautaires. Il demande si un élu désigné dans la commission développement économique aimerait interchanger.

Daniel BONNET et Nicolas GILLIER refusent.

Question adoptée à l'unanimité

8 – Rapport service déchets

Sophie PACÉ présente le rapport sur le prix et la qualité du service déchets, compétence exercée par l'intercommunalité, Clisson Sèvre et Maine Agglo.

La distribution des bacs jaunes a repris sur Vieillevigne. Elle est désormais terminée. Les habitants n'ayant pas encore reçu leur bac jaune doivent prendre contact avec le service déchets de l'agglomération.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Associés (PLPDMA) est à l'étude. Il consiste en la mise en œuvre par les acteurs du territoire d'un ensemble d'actions visant la réduction des déchets, le traitement local des déchets et le développement de d'autres filières de revalorisation.

De nombreux enjeux à venir restent à relever :

- consolider les circuits mis en place,
- consolider les ressources humaines : le recrutement et la formation des agents,
- consolider les fonctionnements au niveau des déchetteries en testant et en réajustant les nouvelles règles mise en place : nombre de passages limités par foyer, fonctionnement spécifique pour les véhicules de plus de 2 mètres,
- trouver des solutions collectives pour le traitement des déchets des communes,
- traiter les biodéchets par la mise en place de composteurs.

Concernant la partie budgétaire, Mme PACÉ rappelle que les budgets étaient très contraints jusqu'alors. Le budget 2022 est revenu à l'équilibre. Cela permettra de dégager des marges de manœuvre pour pouvoir réinvestir.

Globalement, les déchets ont diminué en 2022 par rapport à 2021 mais cette baisse est à prendre en compte avec précaution du fait du contexte de crise sanitaire COVID-19.

Le volume des Ordures Ménagères Résiduels (OMR) a baissé également et cela devrait continuer si une solution pour le traitement des biodéchets est trouvée.

Quant aux déchets liés au tri des emballages (bacs jaunes), ils augmentent pour différentes raisons : la population augmente, le tri est mieux pratiqué . Toutefois, les emballages sont encore trop présents à l'achat des différents aliments.

Le taux de refus est encore trop important. Cela est lié à un mauvais tri dans les bacs jaunes et entraine par la suite des difficultés de tri à l'usine de traitement. En parallèle, l'usine sera rénovée dans peu de temps pour un tri plus affiné.

Vanessa BROCHARD demande s'il est question de trier encore plus de types d'emballage.

Sophie PACÉ précise que ce n'est pas prévu. Elle rappelle aussi que le traitement des déchets en verre est très couteux. La revalorisation est à privilégier.

Vanessa BROCHARD précise aussi que les consignes et le lavage de verre serait à développer dans des usines de proximité.

Sophie PACÉ indique que le traitement des papiers diminue d'année en année. Toutefois, il reste très couteux également et il n'existe quasiment plus de filières de traitement en France. Elle soutient alors que le tri ne rapporte pas d'argent, l'enjeu est avant tout de diminuer ses déchets.

Elle précise aussi que le volume des déchets déposés en déchetteries a encore baissé. Cela est lié notamment au fait que la filière professionnelle a été écartée.

Damien MÉCHINEAU aimerait connaitre le ratio déchets par habitants en comparaison avec des agglomérations voisines.

Sophie PACÉ indique qu'au global l'agglomération de Clisson Sèvre Maine Agglo est la meilleure élève avec un ratio à 86kg de déchets annuels par habitant en 2022.

Pour les sacs jaunes, CSMA est à 55kg par habitant, l'agglomération choletaise 57kg, Sèvre et Loire 48kg. Toutefois, il est difficile d'en tirer des conclusions et expliquer les différences.

De manière générale, le ratio semble normal en production de déchets et en tri sur l'agglomération clissonnaise.

Question adoptée à l'unanimité

9 – Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Lecture des décisions prises.

Divers

Présentation des projets du CME par Adrien REMAUD et Christian JABIER.

Il est rappelé que c'est la première année pour le CME. Cette création est liée au PEDT (Projet Educatif Territorial).

Les élections ont eu lieu dans la salle Lamoricière avec isoloirs et dépouillement. Les enfants étaient très fiers. 11 enfants ont été élus au CME.

Il a été créé deux commissions : environnement et loisirs-évènementiel

Pour la commission Environnement :

- Mise en service de serviettes en tissu dans les restaurants scolaires (rencontre avec les professionnels, étude pour le stockage et le nettoyage).
- Mise en place de ruches sur la commune.

Loisirs et évènementiel :

- Installation d'une tyrolienne au Lac des Vallées, inaugurée le 20 octobre 2023
- Organisation d'une soirée incroyable talents, réalisation prévue en janvier. L'objectif est de découvrir les talents sur la commune.

De nouvelles élections partielles auront lieu le 19 octobre prochain. En effet, les élus CM1 l'année dernière restent élus pour cette nouvelle année. Les élus CM2 sont renouvelés.

Le bilan de cette première année est très positif tant sur l'aboutissement des projets que l'engouement des enfants et des animateurs.

Dans le cadre du PEDT, des journées inter-classes, 1 journée avec les CE1-CE2 et 1 journée avec les CM1-CM2 sont organisées en juin. Les actions culturelles et sportives proposées sont très appréciées des enfants et des parents.

Nicolas GILLIER témoigne que les enfants ont plein d'idées, ils échangent beaucoup entre eux, ils s'écoutent et sont constructifs. Il invite les membres du conseil municipal de venir participer à une séance de travail.

Madame le MAIRE félicite les enfants et tous ceux qui les accompagnent.

Interventions diverses

Marie-Françoise VALIN souhaite rassurer Sylvain MOULET concernant la subvention attribuée à l'association Roues D'Secours. 21 bénévoles donnent de leur temps et utilisent leur véhicule personnel. Ils sont faiblement indemnisés. La subvention couvre les frais d'assurances et de téléphone et cela suffit aux bénévoles. Mme VALIN en profite pour remercier toute l'équipe de chauffeurs bénévoles.

Autre information concernant Octobre rose : une boite à dons est disponible dans les commerces de Vieillevigne. En échange d'un don, un bracelet est offert. De nombreux flyers et affiches seront présents dans la commune. Une cagnotte en ligne Leetchi est également disponible et les fonds seront reversés à l'association Agir contre la maladie. Le dimanche 15 octobre, une marche ou une course de 5kms sera organisée autour du lac à partir de 9h30, tous vêtus en rose.

Fin de la séance publique.